

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2009

CP 09/08-09

**DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
CAUSEES PAR DES TIERS**

Les dégradations de la voirie départementale causées par des tiers donnent lieu à versement d'une indemnisation compensatrice soit par les personnes impliquées, soit par leur compagnie d'assurances.

M. le Payeur départemental souhaite que, conformément aux règles de la comptabilité publique, la Commission Permanente délibère afin d'accepter le montant de ces indemnités et de décider de leur emploi ou de la non reconstruction du bien détruit.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, un tableau récapitulatif de ces diverses dégradations entraînant l'émission de titres de recettes pour un montant total en section de fonctionnement de 28 374,93 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer afin de vous prononcer sur l'acceptation des indemnités ci-dessus énumérées et de leur emploi.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les indemnités proposées par les différentes compagnies d'assurances d'un montant global de 28 374,93 € pour les dégradations causées par des tiers à la voirie départementale et les conditions de leur utilisation conformément au tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE CAUSEES PAR DES
TIERS

SINISTRES DE 2007-2008-2009

ARTICLE 77885 S/FONCTION 621

CP 09/08-09annexe

	DOMMAGE	MONTANT INDEMNITE	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
Accident du 21 juillet 2007	RD 813 – MOISSAC Démolition du parapet en maçonnerie de briques	4 634,50 €	Travaux effectués
Accident du 15 janvier 2008	RD 813 – MALAUSE Dégradation d'un mât de signalisation directionnelle	1 733,44 €	Travaux effectués
Accident du 24mars 2008	RD 927 – VILLEMADÉ Dommage aux glissières de sécurité	1 557,00 €	Travaux effectués
Accident du 2 avril 2008	RD 21 E – MONTAUBAN Dégradation d'un garde-corps	1 496,55 €	Travaux effectués
Accident du 20 mai 2008	RD 926 – SEPTFONDS Dommages à la signalisation	520,87 €	Travaux effectués
Accident du 6 septembre 2008	RD 927 – LAFRANCAISE Dégradation de panneaux de signalisation directionnelle	2 906,84 €	Travaux effectués
Accident du 9 janvier 2009	RD 26 bis – MALAUSE Dégradation de garde-corps	2 454,43 €	Travaux effectués
Accident du 13 janvier 2009	RD 69 – LAMOTHE-CAPDEVILLE Dommages au pont d'Ardus	13 071,30 €	Travaux effectués
	MONTANT DE L'INDEMNITE	28 374,93 €	

Le Président,